



de **Xavier CRET**,
Président du CAUE des Hautes-Alpes ›



Le CAUE est un outil essentiel au service du territoire des Hautes-Alpes. C'est une conviction que j'ai acquise depuis longtemps.

Ainsi, je me félicite du soutien clair et affirmé par la Ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie FILIPPETTI pour qui le « *réseau irremplaçable des CAUE* », représente « *le maillon essentiel du véritable service public du conseil architectural, accessible à tous, aux particuliers comme aux maîtres d'ouvrage. (Et joue) un rôle fondamental dans la diffusion de la culture architecturale et la formation des maîtres d'ouvrage* »¹.

J'ajouterai que, en particulier pour nos territoires ruraux, le CAUE est aussi un formidable accompagnateur des projets, architecturaux comme urbains, des collectivités territoriales.

Aussi flatteurs soient-ils, ces propos engagent le Conseil d'Administration du CAUE et son équipe.

Ils nous engagent à être présent auprès de tous les porteurs de projets, publics comme privés, pour les conseiller et les aider à optimiser la qualité et la pertinence de leurs réalisations.

Ils nous engagent à poursuivre notre mission de formation et d'information, afin de diffuser une culture de l'architecture, de l'urbanisme, disciplines qui dessinent largement la qualité de notre espace public et de notre cadre de vie.

Ils nous engagent enfin à tenir notre juste place au sein du réseau de collectivités locales, d'acteurs et de structures compétentes en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de notre territoire départemental. Mais aussi à nous y investir, dans le respect des valeurs et des idéaux portés par le mouvement des CAUE, depuis la loi sur l'architecture de 1977.

Cette place, nous la tenons en particulier auprès du Conseil Général, en participant à certaines politiques départementales, mais aussi en le soutenant dans sa volonté d'apporter aux collectivités du département une ingénierie territoriale dont elles ont tant besoin.

Ce rapport d'activités vous rend compte de cet engagement du CAUE pour les Hautes-Alpes au travers de nombreux événements et actions qui ont rythmé l'année 2013.

¹Déclaration de M^{me} Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication, sur l'architecture et le logement, Paris le 25 juin 2013.



**de Jean-Yves DUSSERE,
Président du Conseil Général des
Hautes-Alpes**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes (CAUE 05) est un partenaire central dans l'acte de construire, grâce au professionnalisme et à l'indépendance de ses architectes-conseils et de l'ensemble de ses personnels.

Par ses actions et ses interventions, le CAUE a contribué depuis de nombreuses années à la métamorphose de nos paysages et de nos territoires de montagne en améliorant le cadre de vie et en dynamisant notre tissu économique.

Un ancrage territorial, au service d'un urbanisme et d'une architecture de qualité, né de l'implication au quotidien de ses équipes auprès des particuliers et des collectivités locales tant pour les conseils fournis aux personnes désireuses de construire que pour les conseils aux projets d'aménagement de bâtiments publics, d'espaces urbains, dans les procédures de révision, de modification ou de mise en place des PLU.

2013 fut encore une année intense pour le CAUE des Hautes-Alpes et je ne peux que m'en féliciter. En lien étroit avec le Conseil Général, le CAUE a pu mener à bien l'ensemble de ses actions. Des actions qui se sont traduites notamment par le cycle « les Rendez-vous du CAUE ». Un véritable forum d'échanges, de visites et de formations qui a su créer l'évènement et susciter le débat sur de multiples thématiques.

Je souhaite que 2014 sonne la poursuite de nos actions et interventions communes, avec un partenariat toujours plus efficace et innovant que ce soit au travers de notre Plan Climat Énergie Territorial ou de l'Agence d'Ingénierie Territoriale (IT 05) créée par le Département au service des collectivités et qui vient de prendre son envol avec succès.

Plus que jamais, le CAUE doit rester une force de conseils et de propositions répondant concrètement aux attentes et aux priorités exprimées par les acteurs locaux, fidèle à ses missions formulées en 1977, dans cette loi d'avant-garde que celle sur l'architecture et le paysage.

Sommaire

Sommaire

■ Rapport moral : Président du CAUE	p. 3
■ Éditorial : Président du Conseil Général des Hautes-Alpes	p. 4
1 > Le réseau national des CAUE	p. 7
2 > Vie interne du CAUE	p. 9
- Conseil d'Administration	p. 9
- Bureau	p. 10
- Adhérents	p. 10
- Équipe	p. 12
- Assemblée Générale	p. 13
- Formations 2013	p. 13
- Le CAUE et les acteurs du territoire	p. 14
3 > Conseil aux collectivités	p. 21
- Les projets architecturaux	p. 24
- Les projets architecturaux et urbains	p. 25
- Les projets urbains	p. 27
- Les PLU et autres documents d'urbanisme	p. 29
- Le conseil ponctuel	p. 31
- Le CAUE et les politiques départementales	p. 32
4 > L'événementiel	p. 35
- Le cycle école	p. 36
- Le PLU et les conséquences des lois Grenelle	p. 37
- Études de programmation architecturale et urbaine	p. 37
- Pour un projet architectural écoresponsable	p. 38
- Conférence Henry Jacques LE MÊME (1897-1997), architecte	p. 39
- Journées d'information et de formation : les MAPA de maîtrise d'œuvre	p. 40
- Le salon des Maires	p. 40
- Les événements liés à la démarche VVF	p. 41
5 > Actions en milieu scolaire	p. 43
- L'action « Archi-Collège 05 »	p. 43
- Les interventions occasionnelles	p. 44
6 > Conseil architectural	p. 45
7 > Programme ALCOTRA	p. 47
- Les évolutions d'usage du territoire de Gap à Cuneo	p. 47
- Les événements	p. 48
8 > La démarche villes et villages fleuris (VVF)	p. 51



► Quelques principes fondamentaux

« L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 (Article 1)

« Les CAUE s'engagent à fonder leurs actions sur la base des quatre principes fondamentaux suivants :

- *l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers,*
- *la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches,*
- *la pluridisciplinarité, dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes,*
- *la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires. »*

Extrait de la Charte de Béziers du 13 juin 1990

« Les CAUE sont :

- *des associations ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du cadre de vie et le lieu du débat sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement,*
- *des outils de la solidarité des collectivités territoriales. Leur rôle est de faciliter, dans chaque département, les équilibres entre les territoires et l'exercice des compétences issues des lois de Décentralisation. »*

Extrait de la Charte de Béziers du 13 juin 1990

Les principaux financements des CAUE sont :

- la fiscalité de l'urbanisme votée par le Conseil Général (Taxe d'Aménagement),
- les cotisations des adhérents,
- les conventions de partenariats,
- les subventions.



► Les grandes missions des CAUE

> CONSEILLER

Les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de construction et d'aménagement :

- Sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement,
- Sur les démarches administratives et le choix de professionnels compétents.

› FORMER

- Les élus à la connaissance des territoires et de leur évolution,
- Les enseignants qui souhaitent intégrer la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leurs projets pédagogiques,
- Les professionnels et les acteurs du cadre de vie, par des journées thématiques de réflexion et de travail et des programmes de formation continue adaptés.

› INFORMER ET SENSIBILISER

Le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement – visites, conférences, expositions, publications de vulgarisation – et à l'esprit de participation : débats, tables-rondes, ateliers pédagogiques, etc.



Source :

Plaquette de présentation des CAUE, réalisée par la Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Plaquette disponible en téléchargement à l'adresse suivante : http://www.fncaue.fr/IMG/pdf/BAT_FNCAUE_Plaquette.pdf

Le CAUE, un acteur impliqué dans le réseau national des CAUE

Les CAUE ont un champ d'intervention et des missions confiées par la loi qui lui laissent la possibilité de mener des actions diversifiées et potentiellement nombreuses. Le CAUE 05, qui reste une structure modeste au regard de ses moyens financiers et humains, a la chance de pouvoir bénéficier autant des retours d'expériences que de productions et actions mises en place par « le réseau national des CAUE ».

Ainsi, notre CAUE s'est efforcé d'entretenir des relations et de participer à la vie de ce réseau, au travers par exemple :

- De rencontres avec d'autres CAUE, notamment voisins territorialement,
- De rencontres biannuelles entre CAUE de la Région PACA,
- D'une participation active à la vie fédérale (commissions, groupes de travail),
- De la participation de l'équipe à l'Université d'été des CAUE, organisée par le CAUE 13 à la Friche de La Belle de Mai à Marseille. Du fait des relations existantes entre nos deux CAUE et de notre proximité (régionale), nous avons également apporté un (modeste) soutien à l'organisateur, en particulier pour l'accueil des participants.



► Le Conseil d'Administration

Collège 1 : représentants des collectivités locales

Joël BONNAFOUX : Conseil Général / Maire de la Bâtie-Neuve
Marcel CANNAT : Conseil Général / Maire de Réotier
Xavier CRET : Conseil Général / Maire de Villar d'Arène
Alain FARDELLA : Conseil Général / Maire de la Salle-les-Alpes
Gérard FROMM : Conseil Général / Maire de Briançon
Jean-Louis PONCET : Conseil Général / Maire de Château-Ville-Vieille

Collège 2 : membres élus par l'Assemblée Générale

Josiane ARNOUX : Mairie de Saint-Jean-Saint-Nicolas
Jean-Claude DOU : Mairie de Puy-Saint-Eusèbe
Christian DURAND : Mairie de Chorges
Christian FOURETS : Adjoint au Maire de Molines-en-Queyras
Maryvonne GRENIER : Adjointe au Maire de Gap
Aurélie POYAU : Conseillère municipale en charge de l'urbanisme / Mairie de Briançon

Collège 3 : représentants de l'État

Philippe GRANDVOINET : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, ABF des Hautes-Alpes
Sylvain VEDEL : Direction Départementale des Territoires
Didier DI DIO BALSAMO : Direction Départementale des Territoires
Philippe MAHEU : Inspection Académique des Hautes-Alpes

Collège 4 : Représentants des professions concernées

Paul WAGNER : Architecte, Vice-Président de l'Ordre Régional des architectes
Maryline CHEVALIER : Architecte, Présidente de l'Union des Architectes des Hautes-Alpes (UNADHA)
Roland DUFOURG : Fédération Départementale Entrepreneurs et Artisans du BTP 05
Pierre-Yves MOTTE : Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Collège 5 : Représentants des personnes qualifiées

Emmanuel FOUCARD : Représentant de la Fédération Française du Paysage 05
Raymond MARIGNE : Représentant de l'OPH des Hautes-Alpes

Représentant du personnel

Julien BRENIERE

► Le Bureau du CAUE

- Trésorière : Maryvonne GRENIER
- 1^{er} Vice-président : Jean-Claude DOU
- 2^e Vice-président : Marcel CANNAT
- Secrétaire : Raymond MARIGNE
- Président : Xavier CRET

► Les adhérents du CAUE

Les communes

Abriès ▪ Arvieux ▪ Aspres-les-Corps ▪ Aspres-sur-Buëch
▪ Avançon ▪ Baratier ▪ Bréziers ▪ Briançon ▪ Buissard
▪ Ceillac ▪ Cervières ▪ Chabottes ▪ Champoléon ▪
Châteauroux-les-Alpes ▪ Châteauneuf ▪ Château-Ville-
Vieille ▪ Chorges ▪ Crévoux ▪ Crots ▪ Le Dévoluy ▪ Em-
brun ▪ Éourres ▪ Eyglies ▪ Forest-Saint-Julien ▪ Freis-
sinouse ▪ Furmeyer ▪ Gap ▪ Guillestre ▪ Jarjayes ▪ La-Fare-en-Champsaur ▪
La-Grave ▪ La-Motte-en-Champsaur ▪ La-Roche-de-Rame ▪ La-Roche-des-Arnauds
▪ La-Salle-les-Alpes ▪ Lagrand ▪ Lardier et Valença ▪ L'Argentière-la-Bessée
▪ Laye ▪ Lazer ▪ Le Bersac ▪ Le Glaizil ▪ Le Noyer ▪ Le Poët ▪ Le-Sauze-du-
Lac ▪ Les Costes ▪ Les Orres ▪ Les Vigneaux ▪ Manteyer ▪ Molines-en-Queyras
▪ Monêtier-les-Bains ▪ Montdauphin ▪ Montgenèvre ▪ Névache ▪ Orcières
▪ Orpierre ▪ Oze ▪ Pelleautier ▪ Pelvoux ▪ Prunières ▪ Puy-Saint-André ▪
Puy-Saint-Eusèbe ▪ Rabou ▪ Réallon ▪ Réotier ▪ Ribiers ▪ Risoul ▪ Roche-
brune ▪ Rosans ▪ Rousset ▪ Saint-André-d'Embrun ▪ Saint-Apollinaire ▪ Saint-
Chaffrey ▪ Saint-Clément-sur-Durance ▪ Saint-Crépin ▪ Saint-Étienne-le-Laus
▪ Saint-Eusèbe-en-Champsaur ▪ Saint-Firmin ▪ Saint-Jean-Saint-Nicolas
▪ Saint-Julien-en-Beauchêne ▪ Saint-Julien-en-Champsaur ▪ Saint-Laurent-du-
Cros ▪ Saint-Léger-les-Mélèzes ▪ Saint-Martin-de-Queyrières ▪ Saint-Maurice-
en-Valgaudemar ▪ Saint-Michel-de-Chaillol ▪ Saint-Pierre-d'Argençon ▪ Saint-
Sauveur ▪ Saint-Véran ▪ Salérans ▪ Savines-le-Lac ▪ Savournon ▪ Serres ▪
Sigoyer ▪ Tallard ▪ Trescléoux ▪ Val-des-Prés ▪ Vallouise ▪ Ventavon ▪ Veynes ▪
Villar d'Arène ▪ Villar Saint-Pancrace.



Les Communautés de communes

Communauté de Communes de la vallée de l'Avance
Communauté de Communes du Champsaur
Communauté de Communes des Deux Buëch
Communauté de Communes de l'Embrunais
Communauté de Communes du Haut Buëch
Communauté de Communes du Haut Champsaur
Communauté de Communes du Laragnais
Communauté de Communes du Savinois Serre-Ponçon
Communauté de Communes de Tallard / Barceillonnette
Communauté de Communes du Valgaudemar



Les autres organismes

- Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Alpes
- Office Public de l'Habitat 05
- Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
- Parc National des Écrins
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (Smadesep)
- Fibois 04/05
- Aménagement et Développement de l'Espace Rural (Safer PACA)

► L'équipe



< Directeur ■ Alain MARS

Portable : 06.71.10.11.72
Ligne directe : 04.92.44.14.40
Email : a.mars@caue05.com



Assistante ■ Pascale STOUVENOT^

Ligne directe : 04 92 43 60 31
Email : p.stouvenot@caue05.com



Architectes Conseillers

< Carole ROCHAS

Portable : 06.95.48.89.05 ■ Ligne directe : 04.92.44.14.41
Email : c.rochas@caue05.com

Annunzia TRISCHITTA >

Portable : 06.95.75.18.54
Ligne directe : 04.92.44.14.42
Email : a.trischitta@caue05.com



Urbanistes Conseillers

< Daisy HAQUIN

Portable : 06.95.60.43.06 ■ Ligne directe : 04.92.44.14.44
Email : d.haquin@caue05.com

Laurie LAUNAY >

Portable : 06.95.63.42.96
Ligne directe : 04.92.44.14.45
Email : l.launay@caue05.com



Chargé de projet ALCOTRA

< Urbaniste Conseiller ■ Simon GALLES

Portable : 07.81.46.39.83 ■ Email : s.galles@caue05.com

Chargé de communication et de l'évènementiel

Julien BRENIÈRE >

Portable : 06.95.82.58.10 ■ Ligne directe : 04.92.44.14.43
Email : j.breniere@caue05.com



< Agent d'entretien

Rosa LABELLA



► L'Assemblée Générale 2013

Le CAUE a tenu son Assemblée Générale le mercredi 10 avril 2013. Elle a été l'occasion de dresser le bilan des actions réalisées en 2012 et de valider le projet 2013, les comptes 2012 et les prévisions budgétaires 2013. La particularité de cette Assemblée Générale a été d'être organisée le même jour qu'un important « Rendez-Vous du CAUE » sur le thème des études de programmation architecturale et urbaine, organisé notamment à l'attention des élus et maîtres d'œuvre.

► Les formations 2013

Une des ambitions du CAUE est de former son équipe afin de garantir des conseils de qualité. Les principales formations suivies en 2013 par les salariés du CAUE et les structures organisatrices :

- La programmation urbaine (GEPA),
- Les études de programmation (MIQCP),
- Comment choisir entre les différentes procédures d'aménagement (groupe Moniteur),
- Les Éco-quartier : opération d'aménagement et objectifs environnementaux (DREAL + CVRH),
- L'accompagnement des collectivités pour leur Plan Local d'Urbanisme (CAUE de la Drôme),
- Les éco-matériaux (Comité d'Expansion 05),
- la responsabilité du maître d'œuvre (au Conseil Général 05),
- La biodiversité (CAUE de la Drôme),
- Devenir Conseiller info-bois (FIBRE SUD),
- La RT 2012 (FIBOIS),
- Les actions et la sensibilisation en milieu scolaire (FNCAUE 75),
- Estimation des coûts : initiation à l'économie de la construction (URCAUE 44),
- Les Arts pour aborder l'architecture et la ville (URCAUE 69),
- S'initier à la langue italienne (CRET 05).



► Le CAUE et les acteurs du territoire

Pour remplir au mieux ses missions et connaître parfaitement son territoire, le CAUE a choisi d'être présent et d'aller à la rencontre des acteurs du territoire. Parce qu'il est important de se connaître, de partager savoirs, compétences et expériences différentes.

Les formes de ces rencontres sont de fait extrêmement variées. Elles peuvent être institutionnelles (Conseils d'administration, Assemblées Générales...), événementielles (journées thématiques, conférences, colloques, visites...) ou encore liées aux activités de ces structures (commissions, comités de pilotages, réunions d'échange entre structures, etc.). Parfois elles sont tout simplement informelles ou liées à une opportunité.

Quelques expériences représentatives :

► Avec l'Association départementale des Maires de France (AMF 05)

En 2013, le CAUE des Hautes-Alpes a développé ses actions de formation, d'information et de sensibilisation à destination des élus et de leurs services.

Afin de permettre une meilleure réussite de ces événements, le CAUE 05 s'est associé avec l'AMF 05 pour bénéficier à la fois de son savoir-faire en matière d'organisation d'événements en faveur des élus locaux, mais aussi de sa crédibilité auprès des acteurs publics des Hautes-Alpes.

Au-delà des aspects organisationnels, ce partenariat a

permis de cerner au mieux les besoins et les attentes des élus locaux, et d'y répondre. En outre, il a permis de mettre en place des actions de formations dans le cadre de l'agrément de l'AMF.

►auprès des Réseaux de Transport d'Électricité (RTE)

Depuis plusieurs années, le CAUE apporte à RTE des conseils et un appui afin d'optimiser la qualité de son projet de modernisation du réseau électrique d'une partie du département, au niveau architectural et paysager.

Cela s'est traduit par exemple, pour le CAUE, par une implication dans le recrutement d'un architecte pour la réalisation de deux postes de transformation qui seront situés à EMBRUN, ainsi que par l'apport d'une expertise dont l'objectif est d'intégrer de la façon la plus optimale les ouvrages de ligne les plus impactant dans le paysage.



« Une coopération RTE/CAUE de longue date »

Depuis 2009, un partenariat a été engagé entre RTE et le CAUE 05 dans le cadre du projet de rénovation du réseau électrique de la Haute-Durance.

Vers un projet d'aménagement du territoire

Le CAUE et RTE, qui ont tous deux des missions et des valeurs de service public, se retrouvent dans ce grand projet d'intérêt général et contribuent ensemble à la qualité des réalisations qui seront demain installées sur le territoire des Hautes-Alpes.

En tant que maître d'ouvrage en infrastructure électrique, RTE peut ainsi bénéficier du savoir-faire et de l'expérience du CAUE 05 dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Cette valeur ajoutée transforme cette infrastructure en véritable projet d'aménagement du territoire.

Déjà des réalisations concrètes



Le pylône Haute-Durance, créé spécialement pour le territoire : le CAUE a contribué à l'analyse territoriale pour en définir son adaptation dans les paysages hauts-alpins.

Le futur poste de transformation de Pralong, à Embrun : un concours d'architecte a été mis en place et le CAUE a fait partie du jury pour le choix du projet architectural.



Le réaménagement du poste d'Embrun, situé dans le site classé : le projet a été étudié avec le CAUE et soutenu devant la commission des sites et l'Architecte des Bâtiments de France.

Un partenariat sur le long terme

Demain, lorsque toutes les autorisations administratives seront acquises, d'autres projets en collaboration CAUE-RTE vont pouvoir s'engager, toujours avec le même objectif : l'intégration optimale du projet Haute-Durance dans les territoires hauts-alpins.





> Auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)

Le CAUE a également pour-sui son travail en partenariat avec le SMADESEP, dont la raison d'être est le développement, l'harmonisation et le contrôle des activités nautiques, touristiques et sportives prati-

quées sur la retenue de Serre-Ponçon et sur ses berges, tout en préservant le site du risque de multiplication d'aménagements disparates et inesthétiques.

Plusieurs projets sont concernés, tels que celui de définir une boîte à outils architecturale intégrée et un référentiel du mobilier urbain pour le site (en partenariat avec le Lycée professionnel « Alpes et Durance »), ou celui de créer une « Capitainerie du lac », ou encore la réalisation d'un atlas du paysage.

> Avec FIBOIS 04 - 05

Déjà en 2012, nous faisons part du rapprochement entre FIBOIS et le CAUE. En 2013, le CAUE a été aux côtés de FIBOIS dans plusieurs opérations :

- La participation à des formations,
- La présence du CAUE à la Foire Expo de GAP, durant laquelle il a pu intervenir à des tables rondes et faire visiter la maison Zéro Carbone à une classe du collège M. Marvingt (Tallard),
- La participation au colloque sur la RT 2012 (Gap),
- Les réunions du groupe BBC, qui permet aux architectes, bureaux d'études et artisans de se rencontrer et d'échanger leurs expériences sur les questions liées à l'efficacité énergétique et à la RT 2012.

> Avec les architectes des Hautes-Alpes

Il est essentiel pour le CAUE de connaître le milieu de l'architecture dans le département. Les problématiques, les questionnements, les attentes des architectes peuvent en effet influencer l'organisation de certaines actions du CAUE.

Le CAUE participe ainsi aux réunions de l'UNADHA, qui se font généralement en présence du représentant de l'Ordre des Architectes dans le département et sont organisées dans les locaux des Bureaux d'Études.



**> Parole donnée à Maryline CHEVALIER
Présidente de l'UNADHA
(Union des Architectes Des Hautes-Alpes)**

« Pour les architectes des Hautes-Alpes, le rôle du CAUE est clair, présent à la fois auprès des maîtres d'ouvrages publics et des particuliers :

- le CAUE conseille en toute impartialité et indépendance, tous ceux qui souhaitent construire et se retrouvent face à des choix en matière d'architecture, d'urbanisme ou face à des impératifs réglementaires pouvant sembler complexes.*
- Le CAUE se positionne en amont de toute maîtrise d'œuvre et doit informer sur la démarche la mieux adaptée à la réalisation du projet envisagé, aider à la définition d'objectifs qualitatifs dans l'évolution du cadre de vie.*
- Le CAUE doit tenir un rôle de sensibilisation, à travers des actions aussi efficaces que variées, permettant aux professionnels de réaliser plus facilement un travail de qualité.*
- C'est dans cette perspective que le CAUE et l'UNADHA unissent régulièrement leurs efforts et tentent de mettre en place, réunions, informations, formations interprofessionnelles...*
- Forts d'une expérience de voyage d'études réussie - l'Union des Architectes des Hautes-Alpes & le CAUE05 - font naître de nouveaux projets communs pour 2014.*
- Je reste intimement convaincue que la participation active et réciproque de nos deux associations est gage de réussite de la qualité du cadre de vie. »*

> Avec les Espaces Infos Énergie (EIE)

Les relations CAUE - Espaces Infos Énergie se sont renforcées au travers de plusieurs initiatives telles que :

- la présence de Conseillers Infos Énergie à certaines permanences des Architectes Conseils du CAUE,
- l'animation d'une table de discussion « word café » dans le cadre de la semaine du développement durable, organisé par le CPIE de Haute Durance et la fondation Édith Seltzer à Briançon,
- la participation du CAUE et des deux EIE au Réseau Départemental de l'Habitat et de l'Énergie, initié et animé par le Conseil Général 05.

> Avec les services de l'État

Le CAUE entretient des relations régulières avec les services de l'État, aux premiers rangs desquels se trouvent la Direction Départementale des Territoires et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine. Les points de convergence sont nombreux, qu'il s'agisse de conseiller et d'aider les collectivités sur l'élaboration / révision de leurs documents d'urbanisme, de cerner au mieux l'ensemble des enjeux liés aux aménagements publics, ou d'œuvrer pour la protection et la mise en valeur du patrimoine.

■ Deux autres initiatives singulières méritent d'être présentées :

■ le Club de l'Urbanisme Paca-Corse

La création de ce club est une initiative originale des services de l'État. Elle crée un lieu de rencontre entre les services des Directions Départementales des Territoires de la région PACA et les autres acteurs compétents en matière d'urbanisme. Ces rencontres sont notamment l'occasion de confronter les expériences et les missions de chacun, et de partager des informations liées aux évolutions réglementaires et procédurales.

■ Le Club Régional Écoquartier

Le CAUE est membre du Club Régional des Écoquartiers, animé par les services de la DREAL PACA.

« La conception d'un Écoquartier a pour objectif de proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique. Pour ce faire, un Écoquartier doit respecter les principes du développement durable. » (source : site de la Préfecture de Région - www.paca.pref.gouv.fr)

Il est important pour le CAUE de s'informer autant de l'avancée de la démarche Écoquartier que d'étoffer ses réflexions des expériences de terrain.

Dès lors, le CAUE a participé à plusieurs réunions de ce Club Régional, qui est l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les acteurs de notre région, engagés dans la démarche, de prendre pleinement connaissance des aides et outils mis à disposition, mais également de visiter les sites et réalisations considérés comme exemplaires.

Autres organismes rencontrés : Bâtiment Durable Méditerranée, Bois des Alpes, Le Gabion, Parc Naturel Régional du Queyras, Parc National des Écrins...



Parole donnée à
Philippe GRANDVOINET
Architecte des Bâtiments de France
Chef de service (STAP 05)

« Les missions du CAUE et du STAP en matière d'urbanisme, de promotion de la qualité architecturale et de mise en valeur du patrimoine sont complémentaires : dans le conseil aux particuliers, le CAUE est ainsi plus présent là où le STAP l'est moins (hors espaces protégés) ; dans l'aide aux collectivités, nous intervenons ensemble mais à différentes étapes d'un même projet.

Nous nous retrouvons finalement sur les sujets transversaux, par exemple à Saint-Véran, où CAUE et STAP participent à l'élaboration de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). »



Parole donnée à
Pierre-Yves LECORDIX
Directeur adjoint de la Direction Départementale
des Territoires (DDT 05)

« Le réseau des acteurs publics sur le département des Hautes-Alpes travaille en très bonne synergie sur de nombreux sujets techniques ; parmi ces sujets, celui de l'aménagement territorial est au centre de nombreuses thématiques. »

Au-delà de ses compétences reconnues en matière d'architecture et de conseil, aussi bien aux particuliers qu'aux collectivités, le CAUE05 est aujourd'hui un acteur charnière sur ces questions d'aménagement et son implication dans toutes les composantes du développement durable est un atout évident pour le département. »

> *Après de la Presse*

Le CAUE communique régulièrement ses actions à la presse locale et régionale :

- Le Dauphiné Libéré
- La Provence
- Alpes et Midi
- TPBM
- Le Moniteur
- DICI Radio
- La radio Alpes 1
- La radio RCF
- La Radio Alpine Meilleure (RAM)



René Léautier (notre photo) et Alain Delebarre, se tiendra le mercredi 8 mai à Ribiers, à 14 h 30 à la salle municipale Veyret, en entrée libre et gratuite. Elle se tiendra également le 31 mai à Saint-Venant, à 20 h à la salle municipale. Cette conférence présente le triple avantage du jardinage. René Léautier en explique l'approche technique tout en développant l'aspect environnemental de la biodiversité du jardin d'équilibre. Alain Delebarre apporte l'aspect sportif du jardinage et ses effets bénéfiques induits sur la santé des jardiniers valides et moins valides, et des consommateurs des productions saines.

Tél. 04 92 43 60 31

RIBIERS
Conférence
au jardin

■ Dans le cadre des rendez-vous du CAUE 05, la conférence sur "le jardin que j'aime", animée par

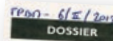


LE CAUE EXPOSE

[illegible]

Henri Jacques Le Mène, 51, l'architecte des 30 immeubles C'est pourquoi ses constructions, les 30 immeubles 60/70 ont marqué dans leur contexte urbain l'époque du logement collectif, et ils sont toujours d'actualité. Mais l'architecte passe bien plus que la topographie de la ville et s'intéresse aux cultures. Le hasard d'accès du centre place dans ses conceptions et se vision des projets de l'architecture.

Une exposition présentée par le CAUE de Mulhouse 2008/2009, Section du 7th arrondissement 2



■ HAUTES-ALPES
PLH, PLU et Scot
ne se chevauchent-ils pas ?

PLH et SCOT) pourraient se chevaucher, nous avons rencontré des professionnels pour leur demander leur avis.

Daisy Haquin,
urbaniste conseil au CAUE 01

L'insistance du Comité d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Hautes-Alpes (CAUE) présidé par Xavier Cast en est une première ligne pour répondre à la question. En l'occurrence Daisy Haguen, urbaniste conseil. Pour elle : « Le loi du Grenelle de l'environnement réduit les frontières entre PLH, PLU et SCOT [...] Le SCOT est le document de planification le plus important pour un bassin de vie. Le PLU et le PLH doivent être compatibles avec ». Elle nous apprend que le SCOT du Gap est en cours. Nous avons eu à dresser un avis concernant ce document, notre qualité de conseil ». Daisy précise : « Nous aidons les communes dans

L'élaboration de leur PLU. Nous intervenons en appui pour rédiger leur cahier des charges. Ce document leur permet ensuite de recruter un bureau d'études techniques. Puis encore : « Le Centre de l'environnement est venu « vendre » des documents d'urbanisme ». Ses dispositions visent à densifier l'habitat. Le PLU n'a pour ça, pour l'instant, comme l'éclairent des habitations. Et il doit être comparé avec les SCOT ».

« Les SCOT permettent d'engager des réflexions globales. Ils sont une chance pour les territoires ». Enquêtant le rôle du CAUE auprès des communes : « Nous les incitons à réaliser leur PLU, outil de projet d'urbanisme. Nous leur proposons

Xavier Cret





« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. »

Loi sur l'Architecture de 1977

► Le conseil aux collectivités du CAUE, un conseil personnalisé, neutre et en amont de la maîtrise d'œuvre.

En 2013, le CAUE a conseillé et accompagné un certain nombre de collectivités territoriales dans leur maîtrise d'ouvrage publique, aussi bien pour des projets d'aménagements architecturaux et urbains (construction, rénovation ou réhabilitation de bâtiment public, mise en valeur du patrimoine architectural, aménagement d'espaces publics, de traversées de villages ou de zones artisanales, etc.) que pour ceux relevant de la réalisation ou la modification de documents d'urbanisme (PLU notamment).

L'action du CAUE se situe en amont et en dehors de la maîtrise d'œuvre, et en accord avec la loi relative à la maîtrise d'œuvre publique de 1985 (dite Loi MOP)*. Elle vise le plus souvent à :

- alimenter une réflexion préalable afin de définir et de formaliser correctement les besoins et les enjeux,
- mettre en place une concertation avec les usagers,
- assister la commune dans le recrutement d'un programmiste ou d'un maître d'œuvre (réalisation d'un cahier des charges et analyse des offres).

* La loi MOP du 12 juillet 1985

Lorsqu'un maître d'ouvrage public est porteur d'un projet, la loi MOP, dans son article 2, lui fait obligation de définir le programme de son opération et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle. Le programme y est défini dans ce même article par les termes suivants :

« Le maître d'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage.»

Le code des marchés publics dans son article 5 et l'ordonnance de 2005 dans son article 10 précisent que le maître d'ouvrage doit définir les besoins à satisfaire avant tout lancement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre.

Toutes les collectivités du département peuvent solliciter le CAUE et bénéficier des conseils de son équipe pluridisciplinaire. D'une manière générale, on peut différencier deux grands types de conseils :

1. L'accompagnement de la collectivité sur un projet précis, qui amène généralement la collectivité et le CAUE à signer une convention de partenariat. Le CAUE peut produire différents types de documents (notes de conseils, cahiers des charges pour le recrutement du programmiste et MOE, etc.)

2. Le conseil ponctuel, qui permet à la collectivité de recourir à l'expertise, aux compétences ou aux savoirs de l'équipe du CAUE sur des questions liées à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement.

Les formes d'interventions sont dans ce cas plus variées : jury de concours, participations à des commissions ou groupes de travail, rédaction d'une note technique sur un point très précis en lien avec l'architecture ou l'urbanisme, avis architectural à destination du Maire sur une demande d'autorisation d'urbanisme, etc.



Parole donnée à
Jean-Claude DOU
(Vice-Président du CAUE / Maire de Puy-Saint-Eusèbe)

« Mon investissement au sein du Bureau du CAUE est motivé par la conviction que face à l'action publique locale qui devient de plus en plus complexe, nos collectivités rurales ont besoin de conseils, d'expertises et d'ingénierie dans un certain nombre de domaines de compétences souvent trop précis pour qu'elles puissent en disposer en interne.

L'architecture et l'urbanisme font partie de ces domaines d'intervention essentiels, parce qu'ils participent à l'économie de nos territoires et à leur attrait touristique. Au regard de l'enjeu, les conseils proposés par le CAUE sont une chance pour nos communes ! J'invite mes collègues maires à solliciter le CAUE à chaque fois qu'ils ont un projet d'aménagement (bâtiment public, place, rue, PLU...). »

► L'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets architecturaux, urbains et paysagers



Cet accompagnement se traduit généralement par la remise à la collectivité de pré-études et notes de conseil et documents techniques.

Dans les cas les plus fréquents, il s'agit pour le CAUE de :

- Réaliser un diagnostic territorial, architectural, urbain ou paysager,
- Définir les besoins et les objectifs de la collectivité,
- Animer une concertation des usagers, élus et partenaires,
- Étudier l'opportunité du projet (besoins et enjeux),
- Recenser et présenter les aspects réglementaires, normatifs et procéduraux,
- Proposer des orientations générales d'aménagement,
- Assister la commune dans le recrutement du programmiste ou du maître d'œuvre (rédaction du cahier des charges, analyse des offres).



► LES PROJETS ARCHITECTURAUX (bâtiments publics)

Les architectes conseils du CAUE peuvent être sollicités pour tout projet de création, de réhabilitation, d'extension ou de changement de destination de bâtiments public.

En 2013, les communes suivantes ont bénéficié de l'accompagnement du CAUE :

> Commune d'ARVIEUX

intervention du CAUE achevée en 2013

La commune a souhaité ***créer un bâtiment communal regroupant un ensemble de « services à la population »***, tels que : une crèche, deux salles d'animation, une bibliothèque... Elle a sollicité l'accompagnement du CAUE tout au long de sa réflexion de définition des besoins et du recrutement du maître d'œuvre.



> Commune de BUISSARD

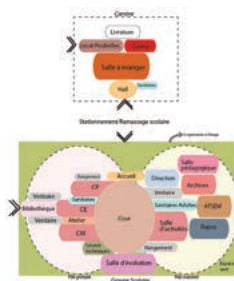
intervention du CAUE achevée en 2013

Le CAUE a été missionné par la commune dans le cadre de son projet de **construction d'un bâtiment qui devra accueillir la mairie et une salle polyvalente**. Le travail du CAUE a notamment été de participer au comité de pilotage mis en place dans le cadre de l'étude de programmation.

> Commune de LA ROCHE-DE-RAME

intervention du CAUE achevée en 2013

En 2012, la commune avait déjà sollicité les conseils du CAUE pour définir un projet global de **restructuration de son groupe scolaire**. En 2013, elle a demandé au CAUE de poursuivre son travail en l'accompagnant dans le choix du programmiste.



> Commune de SERRES

intervention du CAUE en cours en 2013

L'école de la commune est devenue trop exiguë, ce qui a conduit la municipalité à projeter la **construction d'une nouvelle école**, sur un terrain dont elle est propriétaire. La commune a fait appel au CAUE pour la définition des besoins, l'approche réglementaire et l'aide au recrutement d'un programmiste.



> Commune de SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES

intervention du CAUE achevée en 2013, suivi de l'étude en cours

Le CAUE a accompagné la commune dans son projet d'aménagement du village et d'amélioration du cadre de vie (espaces publics, patrimoine bâti, liaisons avec le front de neige...). Une étude préalable d'aide à la décision a été

réalisée par le CAUE afin de recenser besoins, contraintes et les partenaires travaillant déjà sur la commune ont été rencontrés (bureaux d'études en charge du PAS Village et PAS Station, Association des Communes Forestières, facilitateur AGIR...). Cette étude a permis d'enclencher la phase de consultation et de choisir un bureau d'études en charge de la programmation du projet.

> Commune de SAINT-SAUVEUR

intervention du CAUE en cours au 31/12/2013

Le CAUE a accompagné la commune dans son **projet de restructuration, d'agrandissement et de remise aux normes du bâtiment communal abritant la mairie**, la salle des fêtes ainsi que 4 gîtes communaux. La proximité immédiate de l'église classée Monument Historique a également conduit le maître d'ouvrage à envisager une requalification paysagère de l'ensemble des abords. Le CAUE assiste également la commune pour le choix d'un programmiste.



Parole donnée à Patrick RICOU

Vice-Président du Conseil Général et Maire d'Orcières

« La richesse de la réflexion conduite en amont conditionne la réussite d'un projet. Par son expertise au service d'une implication active auprès de la collectivité, le CAUE a joué un rôle important pour organiser, animer et enrichir le travail qui a précédé le choix du scénario le plus pertinent dans notre

projet d'aménagement du chef-lieu d'Orcières.

Aujourd'hui, nous pouvons envisager la phase opérationnelle sur la base d'un programme clairement défini. »



Parole donnée à Gérard MONOD / Maire de Saint-Sauveur

« Notre commune, projetant de rénover son bâtiment communal avait décidé de recourir aux conseils du CAUE. Cette démarche s'est révélée extrêmement importante pour le développement et l'appropriation de notre projet. Cela nous a d'abord amené à penser le projet dans une perspective plus globale, prenant en compte le site et ses abords, mais

aussi à améliorer notre réflexion en amont, au travers d'une programmation. Chaque étape a été marquée d'une collaboration étroite entre la municipalité et le CAUE. »

▣ LES PROJETS URBAINS

L'équipe technique du CAUE est régulièrement sollicitée pour des projets d'aménagements urbains.

En 2013, les communes suivantes ont bénéficié de l'accompagnement du CAUE :

▸ Commune de LE DÉVOLUY

intervention du CAUE en cours au 31/12/2013

La commune souhaite aménager un espace public au sein d'un hameau. Attachée à son petit patrimoine, elle souhaite procéder à la rénovation et à la remise en service du four banal situé dans le hameau de Maubourg. Elle souhaite que ce projet soit élargi à la création d'un véritable espace de vie et de rencontre, qui manque actuellement au hameau. Le CAUE a été sollicité afin d'aider la commune à monter ce projet.



▸ Commune de RIBIERS

intervention du CAUE en cours au 31/12/ 2013

La commune a souhaité que le CAUE soit à ses côtés dans **son projet de requalification du cœur de village et de sa traversée d'agglomération**. Cet espace constitue un patrimoine urbanistique, architectural et historique important. Sa mise en valeur, qui pourrait faire l'objet

de plusieurs phases, doit tenir compte de problématiques telles que la place de la voiture, des piétons et du stationnement, mais aussi du respect du style et de l'esprit provençal. Le CAUE a aidé la commune dans la définition de ses besoins, la concertation et le recrutement d'un programmiste.

▸ Commune de SAINT-BONNET

intervention du CAUE en cours au 31/12/2013

Le CAUE s'est investi dans le projet de la municipalité de **requalifier un espace public** stratégique, parce que situé au cœur du village. Cet espace, aujourd'hui en partie délaissé, mérite d'être rationalisé et mis en valeur. Cela pourrait par exemple se traduire par une meilleure organisation du stationnement, la mise en place d'arrêts de bus ou encore la mise en place d'un jardin d'agrément.



> Commune de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIÈRES

intervention du CAUE achevée en 2013



La commune souhaite proposer à ses artisans la **création d'une zone artisanale principalement dédiée aux métiers du bois**. Le CAUE a été fortement impliqué dans ce projet, au travers notamment d'une assistance à la commune sur l'ensemble de la démarche, afin de formaliser clairement leur projet (opportunité, besoins, réglementations) et recruter un programmiste.

> Commune de VAL-DES-PRÈS

intervention du CAUE en cours au 31/12/2013

La commune projette la **requalification et la valorisation de deux espaces publics**, qui sont actuellement délaissés et utilisés comme parking. Le CAUE est missionné par la commune pour l'accompagner dans la définition des besoins et l'élaboration de scénarios.



> Commune de VEYNES

intervention du CAUE en cours au 31/12/2013

La **mise en valeur et la rénovation du Boulevard Gambetta**, véritable porte d'entrée de la commune et lieu de vie et d'échanges (commerces, église, monument aux morts, lycée...) constitue un enjeu essentiel. Pour cela, l'étude de maîtrise d'œuvre est en cours.

Le CAUE est présent auprès de la commune, pour lui apporter des conseils et une assistance, en particulier sur les problématiques touchant au stationnement, aux différents flux (piétons et véhicules) et à la mise en valeur paysagère.



Parole donnée à Gérard NICOLAS / Maire de RIBIERS

« Depuis plusieurs années, la commune a pris l'habitude de solliciter l'accompagnement du CAUE sur ses projets architecturaux et urbains (aménagement de parcs et jardins, de parkings, du centre du village...). Ce partenariat fonctionne parfaitement, et nous apporte un regard expert et différent qui nous permet de bien questionner notre projet et ses enjeux, nos besoins, le périmètre à prendre en considération, les partenaires à associer, les phasages à envisager... De ce fait, l'appui du CAUE a été déterminant pour le passage en phase opérationnelle de nos projets. »

▣ LES PLAN LOCAUX D'URBANISME (PLU) ET AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME

Les documents de planification urbaine sont les principaux outils à la disposition des élus locaux pour définir leur stratégie de développement de leur commune. Par ailleurs, la réglementation issue des lois Grenelle et ALUR impose aux communes d'avoir un PLU conforme au 1^{er} janvier 2017. Un certain nombre de collectivités sont donc amenées à ouvrir une réflexion sur leurs documents d'urbanisme.

En 2013, plusieurs communes ont choisi de bénéficier d'un appui technique et réglementaire des urbanistes du CAUE (présentation des règles d'urbanisme, concertation en amont des études avec la population et les administrations, aide au recrutement d'un Bureau d'Études), dans leur projet de révision de POS ou d'élaboration / révision de PLU.



Commune de ÉOURRES

intervention du CAUE en cours au 31/12/2013

La commune souhaite envisager **une révision de son POS** devenu inadapté au développement de la commune et le mettre en conformité avec le Grenelle. À la demande de la commune, un accent particulier est mis sur la participation des habitants et sur le paysage.

Commune de MONTMAUR

intervention du CAUE en cours au 31/12/2013

Le PLU de la commune est devenu inadapté aux projets de développement. Elle souhaite donc engager **une révision de son POS**, tout en le mettant en conformité avec le Grenelle. Un accent particulier est mis sur l'agriculture.



Commune de PRUNIÈRES

intervention du CAUE en cours au 31/12/2013

La commune souhaite envisager **une révision de son PLU** et le mettre en conformité avec le Grenelle. En effet, ses dispositions sont devenues inadaptées au développement de la commune.

Commune de SERRES

intervention du CAUE achevée en 2013

La commune souhaite **se doter d'un PLU, en remplacement de son POS en vigueur**, et ainsi de se mettre en conformité avec la réglementation. Une démarche de création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est également menée en simultané. Ce travail est animé conjointement par le CAUE et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP).



Ne cherchez plus de nouveaux marchés
TROUVEZ-LES !

tpbm
SEMAINE PROVENCE

Soyez informés,
ABONNEZ-VOUS !

SORTEZ DE LA CRISE POUR 20 € PAR AN
ADOPTÉ LE JOURNAL LEADER
DANS LA PUBLICATION DES APPELS D'OFFRES, AVIS DE TRAVAUX
ET ANNONCES LEGALES (dépts. 04 - 05 - 13 - 83 - 84)

Chaque mercredi, retrouvez dans **tpbm** Semaine Provence :

- Toute l'actualité régionale du bâtiment : artisanat, Btp, architecture, aménagement, urbanisme, juridique...
- Tous les appels d'offres lancés dans la région ainsi que les nouveautés techniques,
- La vie des sociétés commerciales, les ventes de fonds de commerce et les ventes aux enchères de la région

TPBM SEMAINE PROVENCE 32 Cours Pierre-Puget - 13006 marseille - 04 91 13 66 19 - www.tpbm-presse.com



Décennales artisans / entreprises

Décennales architectes / BET

Dommages ouvrages

Tous risques chantiers / Tous risques des collectivités locales

1 rue Fontaines • BP 48 • 05202 EMBRUN cedex
Tél. 04 92 43 08 24 • Mail : itier@axa.fr

▣ LE CONSEIL PONCTUEL

Les collectivités territoriales ou leurs partenaires peuvent bénéficier de conseils, d'appuis ou de recommandations sur des questions liées à l'Architecture ou à l'Urbanisme. Ces interventions prennent des formes relativement variées, telles que :

▪ Les jurys de concours

- › Création d'une nouvelle médiathèque normative sur la commune de Veynes,
- › Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune de La Saulce,
- › Construction d'un centre de formation « POLYAERO » - Aérodrome de Gap-Tallard, pour le compte du Conseil Général des Hautes-Alpes.

▪ Les commissions et autres sollicitations

- › Participation au comité de pilotage de suivi de l'étude sur l'Évaluation des projets urbains ayant bénéficié d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), en Région PACA (piloté par l'ADEME PACA),
- › Participation aux ateliers du Schéma Régional de Cohérence Écologique,
- › Réunions Agenda 21 de la ville de Gap,
- › Projet « MOTIF paysages », dont l'objectif est de réaliser un guide pratique de terrain évolutif et pratique, coordonné par le Parc National des Écrins,
- › Suivi de l'étude relative à l'AVAP de Saint-Véran,
- › Comité de pilotage du Plan Climat Énergie Territorial du Parc Naturel Régional du Queyras,
- › Comité de pilotage de l'école du Bois à Arvieux,
- › ...

▪ Le conseil architectural

En 2013, le CAUE a dispensé des conseils architecturaux aux communes qui l'ont sollicité.

Il peut intervenir dans le cadre :

- › de l'instruction par la collectivité concernée des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- › de projets architecturaux portés par la collectivité.

► LE CAUE ET LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

Le CAUE est un partenaire du Conseil Général des Hautes-Alpes. Ce rapport d'activités détaille un certain nombre d'actions et de missions assurées en partenariat avec le Conseil Général : Rendez-Vous du CAUE, animation territoriale du Label Villes et Villages Fleuris, actions en milieu scolaire...

Au-delà de ses grandes missions, le Conseil Général associe ou consulte régulièrement le CAUE dans la déclinaison de ses politiques publiques départementales. En 2013, on peut notamment citer :

▪ Le conseil architectural

Le CAUE est naturellement à la disposition du Conseil Général pour lui apporter ses conseils en matière de qualité architecturale. Cette intervention se traduit par exemple au niveau :

- › De la participation à des Jurys de concours pour les bâtiments départementaux,
- › D'un appui architectural et technique sur les dossiers de demande de subventions pour la réhabilitation du petit patrimoine.

▪ Le Point visio

Il s'agit d'un guichet de visio conférences qui permet aux haut-alpins d'accéder d'un même lieu, et près de chez eux, à de nombreux services proposés par diverses structures et administrations.

Grâce au Conseil Général, le CAUE est équipé et en mesure de dispenser des conseils architecturaux dans le cadre des Visio Rendez-Vous, ce qui représente une opportunité nouvelle de conseiller les particuliers qui ne pourraient aisément se déplacer lors des permanences traditionnelles.



■ Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Le Conseil Général finalise son Plan Climat Énergie Territorial. Le CAUE y prend part en :

- › s'investissant pleinement dans la mise en place du réseau Habitat et Énergie, dont l'objectif est de renforcer la qualité de l'information dispensée par les différentes structures de conseils sur le logement et la construction,
- › Participant aux différents groupes de travail et aux démarches visant à définir les actions du PCET,
- › Proposant des actions structurantes.

■ Mais aussi :

- › La participation au comité de pilotage du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles,
- › La participation à la commission consultative départementale de gestion des déchets des chantiers du BTP.



Parole donnée à Marcel CANNAT
(Vice-Président du Conseil Général – Vice-Président du CAUE – Maire de Réotier)

« Le Conseil Général des Hautes-Alpes est soucieux de garantir un développement économique de son territoire raisonné et respectueux de son identité et de la qualité de son cadre de vie. De ce fait au regard de ses missions mais aussi de son histoire, le CAUE est par essence un partenaire important du Conseil Général. Je suis heureux de constater que le CAUE apporte régulièrement son expertise et sa connaissance auprès de certaines politiques départementales du Conseil Général (Plan Climat Energie Territorial, Espaces Naturels Sensibles, Commission consultative départementale de gestion des déchets des chantiers du BTP, Jurys de concours pour les bâtiments départementaux...). »



« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977

2012 avait été marquée par la volonté affirmée du Président du CAUE et de son Conseil d'Administration de voir le CAUE investir davantage le champ d'action de la sensibilisation, de l'information voire de la formation. Le rapport d'activités 2012 était ainsi l'occasion de vous présenter les premières initiatives dans ce sens.

2013 a été l'occasion de confirmer la dynamique engagée. D'une certaine manière, elle a permis à l'équipe du CAUE, de tester aussi bien des formats d'actions que des thématiques, des publics visés, des partenaires et des nouveaux lieux.

Ainsi, cette année 2013 restera comme décisive, confirmant tout à la fois l'intérêt de poursuivre le développement de nos actions liées à l'évènementiel et celui de structurer encore davantage notre offre et notre communication.

Du fait de l'étendue et de la diversité des missions confiées aux CAUE, les « Rendez-Vous du CAUE » sont relativement variés, en particulier au niveau :

- **Des formes retenues** (conférences, journées de formation, visites de sites ou de réalisations remarquables, expositions, participation à des salons, cinés débats...)
- **Des publics visés** (élus et techniciens des collectivités, maîtres d'œuvre, architectes, urbanistes, paysagistes, bureaux d'études, professionnels du bâtiment, enseignants, élèves, le tout public...)



► Le cycle « école » (mars 2013)

La réussite d'un projet public dépend en partie de sa maturation en amont et de sa capacité à se nourrir des exemples et expériences des autres collectivités, ainsi que des échanges avec les protagonistes.

C'est fort de cette conviction que le CAUE, par ailleurs sollicité par plusieurs collectivités sur des projets de création ou de restructuration d'écoles existantes, a décidé de saisir l'opportunité et de proposer ce cycle aux élus, à leurs services et aux maîtres d'œuvre. Une vingtaine de personnes étaient présentes à chacune de ces visites.

■ 5 mars 2013 : visite de l'école de GUILLESTRE (rénovation et extension)

Maître d'œuvre : groupement d'architectes Blay, Coulet, Voutier, Probatp.

Cette école a fait l'objet d'une restructuration importante qui se traduit par la rénovation et l'extension du bâtiment de type Jules Ferry ainsi que la démolition-reconstruction d'une ancienne annexe, afin d'accueillir une bibliothèque.

Cette école est desservie par le réseau de chaleur bois-énergie, labellisée « BDM Or » et Bois des Alpes.



■ 25 mars 2013 : visite de l'école de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIÈRES (Construction)

Maître d'œuvre : R+4 Architectes

Cette nouvelle école de style architectural contemporain s'inscrit dans une démarche bioclimatique, à travers un important travail sur l'utilisation de la lumière naturelle.

Bâtiment BBC Effinergie, il est également lauréat du Prix Spécial « Bois et Performance thermique » remis dans le cadre des trophées du bois 2011.



► Le PLU et les conséquences des lois Grenelle (19 mars 2013)

Un « Rendez-Vous du CAUE » organisé en partenariat avec le Conseil Général, l'AMF 05 et la DDT 05. Environ 70 personnes y ont participé.

Ce Rendez-Vous, à destination des élus, des techniciens et des maîtres d'œuvre avait pour enjeu de montrer comment les collectivités territoriales compétentes (ou leurs groupements), peuvent décliner, les exigences et les méthodes nouvelles en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

L'enjeu est de taille pour des collectivités qui se doivent de mettre leur PLU en conformité pour le 1^{er} janvier 2017.

Ce fut notamment l'occasion d'écouter **Philippe BAFFERT**, ancien responsable du bureau de l'urbanisme à la DGUHC (Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction), et aujourd'hui consultant en droit de l'urbanisme.



Le CAUE a également proposé à **François-Renaud SIEBAUER**, chargé de mission à l'ADEME au sein du pôle développement durable et territoires, de présenter la démarche AEU intégrée au PLU.

► Les études de programmation architecturale et urbaine (10 avril 2013)

Un « Rendez-Vous du CAUE » organisé en partenariat avec le Conseil Général, l'AMF 05 et la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP).

Plus de 50 personnes ont participé à cet évènement, volontairement organisé le jour de l'Assemblée Générale du CAUE.

L'information des maîtres d'ouvrage public et des maîtres d'œuvre, sur les obligations liées à la loi MOP, au premier rang desquelles la nécessité de réaliser un programme avant le choix du maître d'œuvre, est une des priorités du CAUE.

Dans ce sens, le CAUE a demandé à **Patrick CHOTTEAU**, Architecte Urbaniste en Chef de l'État et Secrétaire Général adjoint de la MIQCP, d'exposer aux participants les obligations des différentes parties mais aussi l'intérêt, pour la collectivité de réaliser cette étude de programmation, qui apparaît souvent, au final, comme un gage important de réussite et de pertinence.

Convaincu de la force de l'exemple, il a notamment pu appuyer et confronter ses propos à la présentation de l'étude de programmation réalisée pour la construction de la nouvelle mairie et de la salle multifonction de la commune de Buissard, par le Maire de la commune, **Charles PARAVISINI**.



Parole donnée à Patrick CHOTTEAU / Architecte Urbaniste en chef de l'État / Secrétaire Général adjoint de la MIQCP

« Le CAUE a su animer habilement une journée fort instructive sur un sujet central dans la vie publique. En effet, la programmation est devenue aujourd'hui une nécessité face à la raréfaction des moyens financiers des communes, de la judiciarisation de la vie publique mais aussi de la surenchère de réglementations difficiles à articuler entre elles. La journée de débat organisée par le CAUE s'est très vite recentrée sur le besoin d'une maïeutique de projets, sur l'impérieuse obligation en ces temps incertains de se poser les bonnes questions pour lancer ses projets, de s'assurer que la stratégie est la bonne et de pouvoir vérifier avant de prendre la route que ce soit bien la bonne. »

► Pour un projet architectural écoresponsable

> Conférence de Philippe MADEC

Un « Rendez-Vous du CAUE » organisé en partenariat avec le Conseil Général et l'AMF 05. Une soixantaine de personnes y ont participé.

Les Rendez-Vous du CAUE sont l'occasion d'inviter des personnalités du monde de l'architecture ou de l'urbanisme de renommée nationale, voire internationale, tel **Philippe MADEC**, *Lauréat du Global Awards for sustainable architecture 2012*.

Ce dernier a pu exposer sa conception et son engagement en faveur d'une architecture écoresponsable et a souhaité insister sur le rôle de la culture dans le développement durable.

Un exposé riche et d'autant plus intéressant qu'il a pu être illustré par des exemples relativement proches, dont le projet

ARCHITECTURE Conférence de Philippe MADEC et l'éco-responsabilité



Crédit photo : Philippe Madec, architecte et environnementaliste.

Philippe Madec, c'est un architecte d'origine bretonne, mais qui a travaillé pendant dix ans à Paris, chez Jean Renaudie. Il est aujourd'hui à la tête de son atelier, basé à Nantes. Il a été élu à la présidence de l'AMF 05 en 2012. C'est une occasion pour Philippe Madec, vice-président de l'AMF 05, de présenter son projet de loi de programmation de la culture dans le département de la Loire-Atlantique.

La conférence portait sur la culture et l'éco-responsabilité, et son importance pour les collectivités locales. Elle a été organisée par le CAUE 05, en partenariat avec l'AMF 05.

d'aménagement du sanctuaire de Notre Dame du Laus et le projet de pôle œunotouristique de Saint-Christol (Hérault). Deux projets sur lesquels Philippe MADEC est engagé.



■ « Henry Jacques LE MÊME, 1897-1997 / Architecte Art du détail et génie du lieu »

Le réseau des CAUE, c'est aussi l'opportunité de pouvoir, occasionnellement, bénéficier du travail et de l'investissement des autres CAUE. En effet, c'est grâce au CAUE de Haute-Savoie que nous avons pu proposer au public cette exposition consacrée à l'œuvre de cet architecte, qui s'est notamment illustré au travers :

- des « chalets du skieur », dont de nombreux projets ont été réalisés à Megève,
- des établissements scolaires climatiques, avec des réalisations à Gap, Embrun et Briançon.

➤ Du 10 avril au 11 mai 2013, à EMBRUN (Maison des Chanonges)

Exposition accueillie en partenariat avec la Mairie d'Embrun et le Pays d'Art et d'Histoire du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance.

Conférence « Henry Jacques LE MÊME (1897 - 1997), Architectures du climatisme alpin », proposée par **Philippe GRANDVOINET**, Architecte des Bâtiments de France.

Cette conférence a réuni une trentaine de personnes et a insisté sur la façon dont « Le Même » a construit la montagne au travers des nouvelles pratiques qui s'y développaient à partir des années 1920 : sites de loisirs (chalets de Megève), de santé (sanatoriums) et d'éducation (lycées d'altitude). Cette conférence s'est intéressée aussi aux rapports développés par l'architecte entre l'édifice et son environnement alpin ».



> Du 21 mai au 7 juin 2013, à GAP, (maison du BTP 05)

Exposition accueillie en partenariat avec la Fédération du BTP 05.

Conférence, « La vie et l'œuvre de Henry Jacques LE MÊME »,

par **Mélanie MANIN** (Doctorante en architecture, conceptrice et commissaire de l'exposition) et **Françoise VERY** (Lauréate de la Villa Médicis hors les murs - Vienne, Autriche - et Directrice du laboratoire « les Métiers de l'histoire de l'architecture, édifices-villes-territoires », École Nationale Supérieure de l'Architecture de Grenoble). Près de 30 personnes y ont assisté.

À noter : Cette rencontre fut l'occasion pour le CAUE de visiter à leurs côtés le Lycée Aristide Briand à Gap, la cité scolaire d'Embrun et l'école de Saint-Jacques-en-Valgaudemar, tous trois réalisés par « Le Même ».

► Journée de formation et d'information LES MAPA DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Un évènement organisé en partenariat avec le Conseil Général et l'AMF 05.

Les procédures liées aux Marchés Publics à Procédure Adaptée sont souvent perçues comme des enjeux importants, aussi bien pour les collectivités porteuses de projet que pour les maîtres d'œuvre qui y répondent.



Postulat confirmé par le succès de cette journée de formation et d'information, qui a réunie près de 50 personnes.

Notre intervenant, **Patrice COSSALTER**, est avocat à la cour, et gérant du cabinet d'avocats Légitima basé à Lyon, Aix et Marseille. Son exposé s'est principalement porté sur le contrat de maîtrise d'œuvre et sur la passation du marché de maîtrise d'œuvre en MAPA.

► Salon des maires (20 septembre 2013)

À l'invitation de l'AMF 05 et du Dauphiné Libéré, le CAUE a été présent toute la journée du 20 septembre 2013, salle du Quattro à Gap, pour une journée qui a vu se dérouler le congrès des Maires des Hautes-Alpes et en parallèle un Salon professionnel destiné aux acteurs publics locaux.



L'occasion pour les représentants du CAUE de recevoir, sur leur stand, de nombreux élus et acteurs locaux et de leurs présenter le rôle du CAUE, mais aussi d'échanger sur les projets de leurs collectivités.

► Les évènements liés à la démarche « villes et villages fleuris »

► La Gestion des bio déchets des collectivités (15 octobre 2013)

Ce Rendez-Vous renouvelle l'expérience de 2013, où il avait été décidé de proposer, avant la remise des prix, un moment d'information et d'échanges à destination des acteurs départementaux impliqués dans la démarche Villes et Villages Fleuris.



La gestion des déchets est actuellement une préoccupation importante des collectivités territoriales ou de leurs groupements, et particulièrement du Conseil Général. C'est ainsi que cette conférence a été animée par **Cathy BLANCHARD**, Technicienne Prévention et Gestion des

Déchets au Service Ressources Naturelles et Risques du Conseil Général.

Au-delà de la présentation du contexte règlementaire et du schéma territorial de gestion des déchets organiques, cette conférence s'est aussi concentrée sur le compostage de proximité, les paillages, mulch et BRF, la méthanisation (et le projet « la méthanisation à la ferme »). Le tout en s'appuyant, autant que possible, sur des retours d'expériences nationaux et locaux.

► Le Jardin que j'aime, source de bien-être et de santé

Les haut-alpins apprécient le jardin. C'est ce que nous constatons régulièrement lors de nos passages dans les communes du département dans le cadre du jury départemental des Villes et Villages fleuris.

Nous avons ainsi proposé un cycle de 6 conférences de **René LÉAUTIER**, ancien agronome, qui a permis de faire le tour des bienfaits que pouvait apporter le jardinage pour la santé, autant au travers des jardins d'agrément que des jardins potagers. Certaines de ces conférences ont également été animées par l'intervention d'**Alain DELEBARRE**, formateur au comité CAMI Hautes-Alpes, sport et santé (la CAMI a pour mission de promouvoir le rôle de l'activité physique dans la prise en charge des pathologies cancéreuses).

Les conférences : 12 avril à BARATIER - 19 avril à GAP - 8 mai à RIBIERS - 31 mai à SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS - 28 juin à SAINT-CHAFFREY - 19 Octobre à GAP.



Samse, votre partenaire éco-construction

Nous mettons à votre disposition nos salles d'exposition, maquettes techniques, documentations, vendeurs conseils et nos experts en RT 2012, étanchéité à l'air, rénovation, construction bois et énergies renouvelables.



Construire Positif

L'émergence de nouveaux modes de rénovation et de construction intégrant la performance énergétique est une vraie opportunité pour toute la filière qui rassemble toute son énergie pour Construire Positif et se préparer à la RT 2020.

www.construire-positif.fr

Nos services spécialistes



MOBOA

La construction bois basse consommation

www.moboa.fr



ISO-EXT

L'isolation thermique par l'extérieur

www.iso-ext.fr



SWEETAIR

Les énergies renouvelables

www.sweetair.fr



RÉSEAU ÉNERGIE HABITAT

L'offre globale en rénovation

www.reseau-energie-habitat.fr

Samse partenaire de



Gros Œuvre - **Couverture** - Isolation - **Menuiserie** - Bois et Panneaux - **Parquet et Lambris** - Carrelage et Sanitaire - **Outils** - Quincaillerie

**CONSTRUCTION
RÉNOVATION**
TOUS LES MATÉRIAUX
À VOTRE DISPOSITION

8 agences dans les Hautes-Alpes

www.samse.fr
contact-architecte05@samse.fr

SAMSE
BRAVO, LES HOMMES EN BLEU!

Le CAUE est attaché aux actions en milieu scolaire, qui sont des moments intenses d'échange et de partage de savoirs, de regards et d'expériences. La rencontre avec le public scolaire est l'occasion de lui permettre de se situer dans le temps et dans l'espace grâce à des actions d'accompagnement qui se concrétisent par différentes formes d'intervention : visites, conférences, expositions, publications...

En 2013, le CAUE s'est investi sur plusieurs projets en milieu scolaire auprès des établissements du département, en partenariat avec le Conseil Général, l'Inspection Académique et la DRAC. La Plaquette Archi Collège 05 a été le support d'actions menées dans deux collèges du département. Le CAUE a proposé plusieurs formations aux enseignants.

▣ L'action « Archi-Collège 05 »

› Collège Marie Marvingt de Tallard : une classe de 3^e (DP3 Découverte des Métiers)



Dans un premier temps, une visite technique du collège a été organisée pour la classe de 3^e DP 3 afin d'aborder des notions d'architecture, d'urbanisme de paysage, de bio-climatisme et de développement durable, avec comme support, la plaquette « L'Architecture dans mon collège des Hautes-Alpes ». L'architecte du CAUE, assisté du responsable de la maintenance des fluides du

Collège et des professeurs de SVT techno et histoire-géographie, a commenté la visite de la chaufferie bois, du puits canadien, des locaux de ventilation (double flux).

Dans un deuxième temps, les élèves ont travaillé sur les différents dispositifs d'énergies renouvelables, et sur les métiers qui gravitent autour de l'acte de construire. Ces travaux ont été présentés lors d'une rencontre avec l'architecte concepteur du collège : Jean- Luc Rolland, Atelier de la rue Kleber. Le maire de la commune, le principal du Collège et les professeurs qui ont suivi l'action, ont participé également à cette rencontre riche en échanges.

› Collège Centre de Gap : 2 classes de 5^e

L'action a démarré par une visite du collège, proposée par l'architecte du CAUE pour chaque classe de 5^e. Cette action se voulait transversale car elle s'intègre aux programmes de technologie et d'arts plastiques. L'introduction à l'architecture et à quelques notions de vocabulaire technique a été réalisée par une lecture des espaces, des volumes, de la modénature des façades.



Plusieurs séances de travail ont ensuite été réalisées sous forme d'ateliers avec les différentes façons de représenter un espace (plans, coupes, élévations, maquettes). Les élèves ont collectivement choisi de travailler sur un espace qu'ils souhaitaient réaménager dû à la « sensation d'être observé ». Le site choisi a fait l'objet d'un relevé et d'une restitution sous forme d'un plan à l'échelle. Les élèves ont proposé un projet sous forme de plan de masse en couleur, accompagné d'une légende.

► Interventions occasionnelles :

- Formation animée par le CAUE, en partenariat avec l'Inspection Académique et le Rectorat, à destination des enseignants des collèges du Département à Gap. Approche transdisciplinaire de l'Architecture dans le programme des collèges :
 - l'axe culturel artistique et éducatif,
 - la découverte de l'architecture par une approche sensorielle,
 - apprendre à regarder pour comprendre l'architecture,
 - les différents outils à mettre en pratique...
- Intervention d'un architecte du CAUE 05, à la demande de l'Inspection Académique au collège Les Écrins à Embrun. Intitulé du stage : « Patrimoine et Histoire des Arts » à destination des professeurs des Écoles sur le thème de H.J. Le Même (Architecte du XX^e siècle).
- Intervention d'un architecte conseil du CAUE 05 au lycée St-Joseph de Gap, en classe de seconde. Présentation « institutionnelle » de l'association CAUE, rôle d'accompagnement des collectivités, le métier d'architecte, sensibilisation aux différents outils de lecture et de travail sur le paysage.



*Actions soutenues financièrement par :
la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC).*



Parole donnée à Daniel GILBERT (Conseiller à l'éducation artistique et culturelle. Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hautes-Alpes)

Avec l'opération « Archi-collège », le travail accompli en partenariat avec le CAUE s'inscrit dans le cadre des priorités et ambitions de la politique culturelle académique - sensibiliser les élèves de l'école à l'université à l'enjeu de l'architecture comme rénovation et mutation urbaine, sociale, économique et culturelle - en utilisant les collèges comme support pédagogique privilégié pour aborder le développement durable et l'architecture bioclimatique, en lien avec le Conseil Général. Le CAUE s'avère ici un partenaire indispensable pour l'appréhension du bâti dans toutes ses dimensions et la sensibilisation des élèves à leur cadre, condition essentielle à leur implication dans la vie de l'établissement.

Favoriser la qualité architecturale est une des missions essentielles des CAUE. Elle prend forme au travers de permanences gratuites assurées par les architectes conseillers du CAUE dans différents lieux du département (SERRES, GAP, EMBRUN, BRIANÇON).

Ces permanences sont ouvertes à tous les porteurs de projets architecturaux, privés comme publics.

Durant ces permanences, les architectes du CAUE - au regard des documents d'urbanisme existants et du secteur où se situe le projet - peuvent fournir un ensemble de conseils et de recommandations (intégration dans le site, aspect architectural, choix et couleurs des matériaux, recours aux énergies



renouvelables, etc.) à toute personne souhaitant un soutien technique et/ou esthétique.

L'objectif est de proposer des consultations le plus en amont possible du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ou de permis de construire.

Permanences avec l'EIE ADELHA sur Serres et l'EIE CPIE sur Embrun.

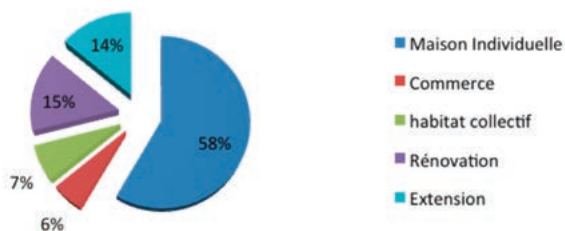


Parole donnée à Maryvonne GRENIER / Trésorière du CAUE et adjointe au maire de Gap en charge de l'Urbanisme

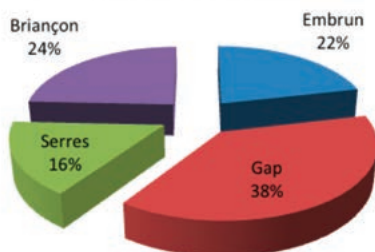
« L'Architecte-Conseil du CAUE, présente deux fois par mois dans les locaux des services techniques de la ville de Gap, est un accompagnement essentiel à la décision d'autorisation des projets d'urbanisme. Son regard exercé du territoire permet aux particuliers de recevoir les meilleurs conseils, tant au niveau architectural qu'environnemental.

Le CAUE est également partenaire dans la réflexion engagée pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cette approche commune contribue à permettre un aménagement du territoire dans le respect d'une bonne qualité de vie et la préservation de notre capital environnement.

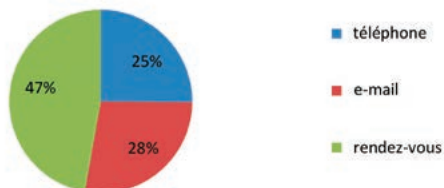
Répartition du type de construction année 2014



Répartition de la demande par lieu de permanence



Répartition du type de prise de contact



7 LE PROGRAMME ALPES LATINES COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (ALCOTRA)

▣ Programme ALCOTRA : les évolutions de l'usage du territoire de Gap à Cuneo (en partenariat avec l'ordre des architectes de Cuneo)

Les problématiques de consommation d'espace sont aujourd'hui au cœur des enjeux de la gestion durable de nos territoires. De nombreuses études se sont attachées à décrire les processus à l'œuvre sur des espaces urbains emblématiques, mais qu'en est-il des zones rurales et de montagne ?

Porté par l'Ordre des Architectes, Planificateurs, Paysagistes Conservateurs de la Province de Cuneo et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes, le programme européen ALCOTRA « Usage del Territorio » se propose d'amener une réflexion relative à la gestion de l'espace en lien avec les prévisions d'urbanisation.

Cette étude vise à mieux comprendre les utilisations du sol passées, actuelles et futures, notamment par rapport aux problématiques d'étalement urbain, de mitage, de zonage ou d'artificialisation des sols, afin d'identifier les facteurs liés à la consommation d'espace.

À travers une série coordonnée d'actions, d'échanges et de partage franco-italien, ce projet a pour but l'identification de « bonnes pratiques » communes afin de promouvoir une gestion et une planification durable du territoire transfrontalier de référence.

> Le territoire :

L'étude s'étend sur un territoire de 180 kilomètres entre Cuneo, chef-lieu de la Province de Cuneo et Gap, chef-lieu du Département des Hautes-Alpes. L'axe de travail emprunte le Col Agnel et intéresse des régions de haute montagne, de plaines et de vallées.

Le programme :

Il s'articule autour de trois objectifs qui constituent trois volets de travail :

- **Objectif 1 :** Connaître les normes et les pratiques de planification (Avril 2013 - Décembre 2014)
Audit des données existantes (cartographies, photographies, analyses réalisées) et des personnes ressources, connaissance partagée des pratiques de planification, traitement des données.
- **Objectif 2 :** Définir les lignes directrices communes de planification (Juillet 2013 - Mars 2014)
Comparaison des analyses réalisées sur le territoire transfrontalier, confrontation des facteurs dégagés, des leviers d'actions possibles, recherche d'expériences de développement local durable.

- **Objectif 3** : Sensibiliser les élus et les professionnels pour adopter des pratiques de planification durable (Janvier 2014 - Décembre 2014)

► Évènements :

> Des visites de terrain

Une visite de terrain a eu lieu les 23 et 24 juillet 2013 dans certaines communes sélectionnées en France et en Italie pour le programme ALCOTRA « Usage del Territorio » : Pontechianale, Casteldelfino, Frassino et Busca pour le versant italien. Saint-Véran, Mont-Dauphin / Eyglies, Chorges et Gap pour le versant français. Les deux délégations, françaises et italiennes ont ainsi appréhendé les problématiques des territoires étudiés, les différences de réglementations entre les deux états, les facteurs historiques d'étalement urbain ou les manières de gérer le sol.

> Une réunion intermédiaire de travail, le 3 décembre 2013

En présence de **Monsieur Richard SIRI**, Vice-Président du Conseil Général des Hautes-Alpes, en charge de la culture, du patrimoine, de la vie associative et des affaires européennes et régionales, de **Monsieur Claudio BONICCO**, Président de l'Ordre des Architectes de la Province de Cuneo, et de **Monsieur Xavier CRET**, Président du CAUE 05.

Rassemblant une cinquantaine de participants, cette journée a permis aux délégations italiennes et françaises de présenter leurs travaux. Deux moments forts ont rythmé cette journée :

- Une présentation de l'évolution de l'urbanisme en France et en Italie, par Monsieur Pierre-Yves LECORDIX, Directeur-Adjoint de la DDT05 et Monsieur Livio DEZZANI, Directeur de la programmation stratégique, des politiques du territoire et de la construction de la Région Piémont,
- Un travail en atelier, sur 3 thèmes relatifs aux réglementations d'urbanisme en matière de gestion des sols en France et en Italie : Quelle planification pour une gestion économe et durable de l'espace ? / Quels sont les outils fonciers opérationnels à destination des collectivités ? / Expériences illustrant les limites des outils (actuels) de gestion des sols appliqués au territoire d'étude.



Cette enrichissante journée constitue une des étapes d'une meilleure connaissance des processus de mutualisation des expériences franco-italiennes, qui sera poursuivie jusqu'à fin 2014.



L'objectif général des programmes ALCOTRA est :

Améliorer la qualité de vie des populations et encourager le développement durable des systèmes économiques et territoriaux transfrontaliers grâce à la coopération dans le domaine social, économique, environnement et culturel.



Un territoire transfrontalier, relativement peu urbanisé et fortement contraint par la géographie du site (topographie, risques naturels...)

ENSEMBLE, PAR DELÀ LES FRONTIÈRES



Actions soutenues financièrement par : le Conseil Général, la région PACA, le fond Européen de Développement Régional (FEDER), l'Ordre des architectes de Cuneo, ALCOTRA.



Parole donnée à Raymond MARIGNE
(Secrétaire du CAUE / Ancien Vice-Président du Conseil Général et délégué de l'OPH 05)

« Ce programme ALCOTRA est, pour le CAUE 05, l'occasion de proposer une réflexion sur un sujet qui doit être au cœur des préoccupations des acteurs du territoire : la gestion de l'espace face aux problématiques d'urbanisation et de planification.

Nos territoires de montagne nécessitent d'étudier les processus existant localement et de faire connaître les initiatives vertueuses et durables. Je suis persuadé que le CAUE, saura partager, avec nos partenaires italiens notamment, sa connaissance du territoire, de ses difficultés et de ses pratiques en matière de consommation du foncier. »



« Le Label Villes et Villages Fleuris reste attaché au symbole de la fleur mais son champ d'action est beaucoup plus large. Il récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes. Le Label garantit la qualité de la démarche et valorise les communes qui l'obtiennent. »

Villes et Villages Fleuris,
Un label en mouvement 2012

En 2013, le CAUE a poursuivi son action dans la démarche Villes et Villages Fleuris, que le Conseil Général lui a confiée depuis 2008. Une cinquantaine de communes du département y ont participé.



Cette action passe par deux dynamiques complémentaires :

- L'organisation d'un concours départemental des Villes et Villages Fleuris, qui permet à la fois de récompenser les initiatives des collectivités (proposition à la labellisation ou prix spéciaux départementaux), mais aussi ceux des particuliers, au travers du concours des Maisons Fleuries,
- La mise en place d'actions de sensibilisation relative à l'influence du patrimoine végétal sur la qualité du cadre de vie. Ce qui nous a amené à consacrer plusieurs Rendez-Vous du CAUE sur ces questions (voir partie consacrée aux Rendez-Vous du CAUE).



Pour le CAUE, ce concours représente d'abord l'opportunité de sensibiliser les acteurs locaux à la prise en compte de la qualité du cadre de vie dans leurs projets d'aménagement. En effet, cette démarche n'est pas seulement un concours de fleurissement : la grille d'évaluation du Label Villes et Villages Fleuris est un véritable outil d'évaluation de la qualité du cadre de vie de l'ensemble de la collectivité.

Cela se traduit par la prise en compte de critères variés et relativement nombreux, tels que : le patrimoine végétal, la mise

en valeur paysagère, la mise en valeur du patrimoine bâti et mobilier urbain, les actions en faveur de la biodiversité, les actions en faveur de la préservation de la ressource en eau, le tri des déchets, la propreté, les animations en faveur des habitants ainsi que des touristes, etc.

CHORGES

Villes et villages fleuris : Chorges et son clin d'œil au Tour de France

Le jury départemental du concours des Villes et villages fleuris a été reçu par Christian Durand, le maire et par Frédéric Marnat, secrétaire en charge des espaces verts. Ils ont présenté aux membres du jury les différentes réalisations faites « contribuer à la qualité de vie de tous », souligne Jean-François, secrétaire départemental du label. Le jury a apprécié notamment la ville en mouvement par l'association des citoyens de Chorges pour faire passer à la délégation de la ville d'arrivée du Tour de France, à l'issue de

contre-la-montre haut-alpin. Le jury a constaté la visite par les aménagements urbains et le travail des plantations qui décorent la ville. Cette année, 50 communes participent au concours départemental, organisé par le conseil général et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hautes-Alpes. Elles mettent en avant leurs initiatives publiques et associatives et proposent également des réalisations de particuliers. Les résultats de ce concours seront connus le 15 octobre prochain lors d'une cérémonie.



Le Tour de ville du jury sur les traces du Tour de France.

MONTGENÈVE

Une "porte de France" à trois fleurs



Le jury départemental du concours Villes et villages fleuris à Montgenève, "porte de France", déjà labellisé trois fleurs.

Pour célébrer le concours départemental des Villes et villages fleuris 2013, le jury départemental a été reçu par le maire de Montgenève, Guy Harnelle, en compagnie de Jean-Marc, directeur des services techniques et de Jacques Gervais, chargé du fleurissement et des espaces verts. Jean Harnelle, chargé de missions au CAUE et animateur du label Villes et villages fleuris dans les Hautes-Alpes, Nadine Stroub, de la société nationale des horticulteurs de France et René Létourneau, animateur et coordinateur, ont ainsi découvert le projet d'installer l'habitat-horticole, le principe de la commune en

matière de plantation d'arbres et à grande collaboration avec l'agriculture, son horticulteur, l'apiculture et l'horticulture. Elles participent à l'initiative à partir de comités de suivi et d'associations locales d'habitants et de professionnels. Elles participent à l'initiative à partir de comités de suivi et d'associations locales d'habitants et de professionnels. Elles participent à l'initiative à partir de comités de suivi et d'associations locales d'habitants et de professionnels.

Benjamin THOMAS

Il est par ailleurs important de rappeler que le jury départemental, animé par le CAUE est composé d'une vingtaine de personnes y intervenant à titre bénévole ou gratuit : associations (SNHF – Société Nationale d'Horticulture de France /

ARF – Association Régionale pour le Fleurissement / ADFPA 05), agents mis à disposition par les collectivités territoriales, représentants de la profession horticole, représentants de la presse...

page 4 Lundi 2 septembre 2013

VOTRE RÉC

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS La visite finale du jury dans les Hautes-Alpes
56 communes et 200 jardins privés visités



Le jury départemental du concours des Villes et villages fleuris à Montgenève, "porte de France", déjà labellisé trois fleurs.

HAUTES-ALPES

Le jury du concours départemental des Villes et villages fleuris a été reçu par le maire de Montgenève, Guy Harnelle, en compagnie de Jean-Marc, directeur des services techniques et de Jacques Gervais, chargé du fleurissement et des espaces verts. Jean Harnelle, chargé de missions au CAUE et animateur du label Villes et villages fleuris dans les Hautes-Alpes, Nadine Stroub, de la société nationale des horticulteurs de France et René Létourneau, animateur et coordinateur, ont ainsi découvert le projet d'installer l'habitat-horticole, le principe de la commune en

matière de plantation d'arbres et à grande collaboration avec l'agriculture, son horticulteur, l'apiculture et l'horticulture. Elles participent à l'initiative à partir de comités de suivi et d'associations locales d'habitants et de professionnels. Elles participent à l'initiative à partir de comités de suivi et d'associations locales d'habitants et de professionnels.

Le jury départemental du concours des Villes et villages fleuris a été reçu par le maire de Montgenève, Guy Harnelle, en compagnie de Jean-Marc, directeur des services techniques et de Jacques Gervais, chargé du fleurissement et des espaces verts. Jean Harnelle, chargé de missions au CAUE et animateur du label Villes et villages fleuris dans les Hautes-Alpes, Nadine Stroub, de la société nationale des horticulteurs de France et René Létourneau, animateur et coordinateur, ont ainsi découvert le projet d'installer l'habitat-horticole, le principe de la commune en

matière de plantation d'arbres et à grande collaboration avec l'agriculture, son horticulteur, l'apiculture et l'horticulture. Elles participent à l'initiative à partir de comités de suivi et d'associations locales d'habitants et de professionnels. Elles participent à l'initiative à partir de comités de suivi et d'associations locales d'habitants et de professionnels.

Benjamin THOMAS

2013 nous a apporté beaucoup de satisfactions : de nombreuses communes du département ont été récompensées et les communes des ORRES et de RAMBAUD, se sont vues attribuer le label (1^{re} Fleur attribuée sur proposition du département).



Du point de vue du Label Villes et Villages Fleuris, le rôle du Conseil Général, au travers du jury départemental, est un rôle de sélection. Ce jury peut proposer des communes au jury régional, qui lui, est compétent pour l'attribution (mais aussi pour le retrait) des premières fleurs, secondes fleurs et troisièmes fleurs.

Le Jury régional est quant à lui animé par le Comité Régional de Tourisme PACA, qui a pris l'habitude d'associer ou d'inviter les animateurs départementaux du Label, dont le CAUE, à certaines de ses opérations (jury régional, journée de formation, journée de coordination entre les jurys départementaux).

À noter que le CAUE est devenu administrateur de l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement du Cadre de Vie PACA (ARF). Cette décision a été avalisée à l'occasion de l'Assemblée Générale de cette association, qui s'est tenue le 6 décembre 2013. L'ARF PACA est notamment présente aux côtés du Conseil Général et du CAUE depuis de nombreuses années, dans le cadre de la mission Villes et Villages Fleuris.

Le CAUE a également participé à une visite guidée et commentée du Jardin Botanique Alpin du Lautaret, organisée par l'ARF le 20 août 2013.



**Parole donnée à Jean-Baptiste AILLAUD
Maire de CHÂTEAUVIEUX.**

« La Commune de CHÂTEAUVIEUX est, depuis, plusieurs années, inscrite au Concours des Villes et Villages Fleuris. J'ai toujours, en tant que Maire, beaucoup de plaisir à échanger avec le jury lors des visites car ce qui me semble intéressant dans la démarche est lié au fait que des conseils sont prodigués aux élus afin de mettre toujours plus en valeur le patrimoine de leur commune. Ayez le projet de réhabiliter un bâtiment public ou d'aménager un espace communal inculte, sollicitez le CAUE et le jury des Villes et Villages Fleuris et vous obtiendrez alors une multitude de renseignements susceptibles d'orienter vos travaux ! C'est une vraie chance qu'il ne faut pas manquer de saisir dans le seul objectif d'embellir votre village. »

Suivez notre actualité sur le site Internet du CAUE : www.caue05.com
et en vous inscrivant à notre newsletter
(inscription sur le site Internet)

« J'ai voulu que le CAUE renouvelle et renforce ses outils de communication, afin de répondre aux attentes de nos partenaires, de nos différents publics.

Nous mettons donc à votre disposition un nouveau site internet, modernisé et dynamisé, réalisé « sur mesure » pour coller parfaitement aux actions et services proposés par le CAUE.

Vous aurez également, grâce à ce site, la possibilité de vous inscrire à notre newsletter qui vous permettra de ne rien manquer des « Rendez-vous du CAUE », de vous tenir informé de nos actions envers les collectivités du département, ou tout simplement de vous communiquer les actualités liées à l'Architecture, à l'Urbanisme et à l'Environnement qui nous semblent les plus importantes.

Toute l'équipe du CAUE vous y attend nombreux !

Xavier CRET, Président du CAUE 05. »

